

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ANJOU PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET DE D'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2023 ET SUR LE PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023-2032

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, conformément aux dispositions de l'article 144.6 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), qu'une séance extraordinaire sera tenue le **4 octobre 2022 à 19 h 05**, dans la salle réservée aux séances du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, au cours de laquelle les délibérations du conseil d'arrondissement porteront exclusivement sur le budget de l'exercice financier de l'année 2023 et sur le programme décennal d'immobilisations pour les années 2023-2032.

La séance sera aussi disponible sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou en direct et en différé.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 12 septembre 2022.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement